

AVIS D'OCCUPATION DU DOMAINE

Mise à disposition temporaire de locaux scolaires au bénéfice de l'Institut Paul Pyronnet

Objet: la mise à disposition temporaire d'une partie des locaux de l'école, au profit de l'Institut Paul Pyronnet, dans le cadre de l'organisation d'activités de formation et de développement personnel.

Le présent avis vise à porter à connaissance l'intention de conclure une convention d'occupation avec l'Institut Paul Pyronnet du 10 juillet 2026 au 19 août 2026 inclus.

La mise à disposition donnera lieu au paiement d'une redevance fixée à : 6 200 € (six mille deux cent euros) pour l'ensemble de la période.

Affiché le 19/03/2026

Mis en ligne le 19/03/2026